

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de M. Michel Albert (*séance du lundi 12 décembre 2003*)

Edouard Bonnefous : Mon père avait été député en même temps que Robert Schuman dans l'Assemblée Bleu Horizon, de 1919 jusqu'à la guerre de 40. C'est probablement ce qui avait poussé Robert Schuman à me proposer en 1946 le poste de secrétaire d'État à la Justice, poste que j'ai refusé en déclarant mon incompetence – ce qui m'a du reste très bien réussi puisque, trois mois après, j'ai été élu au poste si convoité de président de la commission des affaires étrangères et ai pu, à partir de ce moment-là, travailler en étroite liaison avec Robert Schuman.

Vous avez dit, en rappelant tout à l'heure le mot assez drôle de Bidault et de Schuman, qu'il y avait une incompatibilité d'humeur entre les deux hommes. Il est vrai que tout les différenciait. Rien que de voir parler ou marcher Bidault, on imaginait qu'il ne pouvait pas plaire à Robert Schuman. Par ailleurs, ils étaient dans le même groupe politique et une rivalité certaine les animait pour le poste du Quai d'Orsay – que Bidault a réussi à occuper quelque temps avant que Robert Schuman ne l'occupe lui-même durant plusieurs années.

Il serait intéressant de dire un mot des raisons pour lesquelles Robert Schuman a si bien réussi en Europe et en Allemagne. D'abord, ainsi qu'on l'a souvent dit, il parlait parfaitement l'allemand et il était passionné par la vie intellectuelle de l'Allemagne. Les rapports très étroits qu'il entretenait avec Conrad Adenauer étaient du reste facilités par l'excellent ambassadeur en Allemagne qui était à l'époque André François-Poncet.

L'autorité de Robert Schuman en France tenait surtout à son autorité internationale. Il a bénéficié d'un appui total des États-Unis. Robert Schuman avait parfaitement saisi l'opportunité : il représentait en effet ce que les États-Unis souhaitaient, c'est-à-dire un rapprochement germano-français. Il avait saisi la nécessité de faire une politique qui soit pacifique, mais non pacifiste, c'est-à-dire une politique qui acceptait la présence américaine avec ses forces militaires.

Il y avait en France un grand respect pour la personne de Robert Schuman, en raison de son intégrité, mais aussi de sa foi fervente, ce qui ne déplaisait pas à une grande partie des Français. Robert Schuman représentait en outre l'arrivée en 1919 au Parlement de ceux qui avaient été séparés très longtemps du reste de la France, à savoir les députés d'Alsace-Lorraine.

Luns, qui avait été ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas pendant 15 ans, président des conseils des ministres des communautés européennes, et qui était d'ailleurs membre d'honneur de notre Académie a dit au moment de la mort de Schuman : « Ainsi le président Schuman a conçu un grand et magnifique dessein. Il lui a donné son élan. Et cela avec une simplicité et une modestie exceptionnelles et admirables. Il alliait la droiture et une parfaite courtoisie à une grande fermeté de caractère et de conviction. Il se révèle que son oeuvre devrait progresser graduellement et sans hâte excessive. Le président Schuman a été presque également un Franco-Allemand et son oeuvre, qui se réalisera tôt ou tard en dépit des vicissitudes et des incompréhensions, est une des très grandes oeuvres de la France et de l'Europe. »

*
* *

Alain Plantey : J'ai très bien connu Robert Schuman sans avoir été à son Cabinet car je n'avais pas à l'époque quatre ans au conseil d'État, délai minimum de rigueur pour pouvoir entrer au

Cabinet des ministres. Au fond, Robert Schuman était un grand timide. Il vivait dans des conditions matérielles d'une modestie rare. Il y avait un aspect de sainteté dans son mode de vie. Il était par ailleurs tellement pieux que l'on pensait qu'il était un homme d'Eglise. Son honnêteté intellectuelle était totale et l'on ne pouvait que le respecter.

Robert Schuman était un Rhénan. Il a cru à ce titre en la possibilité d'une Europe rhénane et ne concevait plus la possibilité d'une guerre franco-allemande. Comme Rhénan, il a voulu la paix, mais une paix construite. C'est aussi en tant que Rhénan et comme député qu'il s'est battu pour la spécificité de l'Alsace et de la Lorraine, notamment en s'opposant à la laïcisation et en réclamant le maintien du Concordat dans les trois départements recouverts.

Schuman était un homme de dossiers. Il n'était pas un orateur. Je tiens à préciser qu'il n'a jamais parlé au début d'une « communauté européenne ». Il a parlé d'une haute autorité européenne, c'est-à-dire d'un pouvoir d'organisation, mais son esprit n'était pas arrivé à la notion communautaire que nous connaissons aujourd'hui. Dans une certaine mesure, c'est Schuman qui a fait la destinée du plan de Monnet. S'il n'y avait pas eu Schuman pour présenter Monnet au public, Monnet ne serait sans doute pas parvenu à ses fins.

*
* *

Jean-Claude Casanova : J'ai connu Robert Schuman pendant une semaine. Je présidais alors, en 1957, une association d'étudiants qui s'appelait la Conférence Olivaint. Olivaint était un normalien, jésuite, fusillé par la Commune. Nous avons invité Robert Schuman à passer une semaine à Port-Cros. Je l'ai ainsi entendu durant cette semaine corriger chaque soir les exposés politiques que nous faisons devant lui. J'ajouterai qu'il était avocat, et même excellent avocat. Les avocats du statut de l'Alsace-Lorraine avaient en effet le grand avantage d'être en même temps avoués et ils connaissaient donc la procédure, ce qui leur donnait une supériorité certaine sur les autres. Robert Schuman était en outre un grand bibliophile.

J'aimerais fournir une explication qui justifie que l'on peut le considérer comme un grand homme. Robert Schuman offrait un mélange exceptionnel de réalisme et d'idéalisme.

D'abord, le réalisme : Georges Bidault était agrégé d'histoire, mais totalement dépourvu de sens historique et je ne connais pas un grand problème politique sur lequel il ne se soit pas trompé. Robert Schuman, en revanche, faisait preuve d'un excellent jugement. Il a lutté contre le programme du cartel qui proposait la suppression du statut concordataire en Alsace-Lorraine. Sur toutes les grandes questions – la question de la Sarre, aboutissant à la CECA, où la question de la CED – il s'agissait pour lui de partir de la réalité. Or, en 1945, les Sarrois ne voulaient pas être Français, de même que les Alsaciens de 1918 ne voulaient pas être Allemands. Une mauvaise interprétation des traités de Westphalie, comme la faisait l'Action française ou Georges Bidault, ne pouvait mener qu'à des situations de crispation irréaliste que Robert Schuman désapprouvait. De même, la proposition française de la CED était un moyen de permettre le réarmement de l'Allemagne, qui devenait une nécessité, en dépassant le cadre national.

Il y avait chez Robert Schuman l'idée que, les sociétés modernes se définissant par la démocratie et le marché, la mise en commun des moyens allemands et français assurerait à la fois la satisfaction de l'esprit du temps, qui était démocratique, et le développement des échanges économiques. Il faut se souvenir que plusieurs Présidents du Conseil ou Premiers Ministres français ont dit et écrit que l'unification européenne aboutirait à la ruine de la France. On peut citer Pierre Mendès-France et Michel Debré qui ont, l'un et l'autre, refusé de voter les traités européens en annonçant que cela préparait une catastrophe économique et politique. Avec son simple bon sens de licencié en droit, avocat à Metz, Robert Schuman était très supérieur à ce brillant maître des

requêtes au conseil d'État qu'était Michel Debré ou à ce brillant agrégé d'histoire qu'était Georges Bidault.

Il y a peut-être un point sur lequel Robert Schuman a laissé commettre une erreur, c'est sur la décolonisation de la Tunisie. Il faut dire qu'il s'est laissé influencer en acceptant une note de 1951 par le sous-directeur d'Afrique-Levant au Quai d'Orsay, qui allait d'ailleurs devenir l'un de nos confrères et qui est l'auteur de cette immortelle note sur la co-souveraineté en Tunisie, obstacle provisoire et coûteux à une décolonisation pacifique de la Tunisie.

En ce qui concerne l'idéalisme de Schuman, précisons qu'il n'est pas l'initiateur de l'Union européenne. Il faut rendre justice à Aristide Briand et à la proposition d'union européenne de 1930, dans laquelle Aristide Briand dit qu'il faut faire l'union sur une base fédérale tout en assurant le maintien des souverainetés. L'idéalisme très profond de Robert Schuman repose sur la conviction que les idées peuvent changer le monde. Il avait constaté que l'idée de souveraineté absolue au début du XX^e siècle en Europe avait mené à deux guerres civiles européennes, à la révolution communiste et à la révolution nazie, et que l'abolition progressive des souverainetés pouvait peut-être amener l'Europe à plus de paix et de justice.

*
* *

Alain Besançon : Adenauer, Schuman et Gasperi ont tous trois faits leurs études en territoire allemand, Gasperi en Autriche et les deux autres en territoire rhénan. Il convient d'ajouter un autre nom à ces trois-là, c'est celui de Pie XII, ardent défenseur de la politique européenne jusqu'à sa mort en 1958. Or Pie XII était également très proche du monde allemand. Au cœur de tout cela, n'y a-t-il pas, plutôt qu'un idéalisme français, le Centrum allemand ?

*
* *

Bertrand Collomb : Vous nous décrivez un contexte dans lequel l'important est de s'assurer de la disponibilité de ressources naturelles - charbon, acier etc. - avec les ressorts d'une politique territoriale classique, la création d'un état rhénan, ou l'annexion de la Sarre, au besoin contre la volonté de ses habitants.

Comment, et sous quelle influence est-on passé de l'idée de mise en commun des ressources dans le théâtre d'une économie dirigiste - on parle d'une Haute Autorité - à la mise en concurrence des producteurs et donc à une économie libérale qui a vu sa concrétisation dans les traités du Marché Commun et dans l'idée de Communauté Européenne ? Y avait-il dans la fameuse déclaration de Robert Schuman de 1950 des éléments préfigurant cette évolution ou s'agit-il d'une évolution postérieure ?

*
* *

Henri Amouroux : J'ai connu Georges Bidault et Robert Schuman car je faisais partie de ceux qui ont créé le MRP en Gironde. Lors des réunions à Paris, Georges Bidault faisait des mots et on l'applaudissait, alors que Robert Schuman gardait le silence.

Lorsqu'on dit que les Sarrois n'étaient pas favorables au rattachement à la France, on oublie 1947. Il y a deux dates essentielles : 1935 et 1947. En 1935, 92 % des votants étaient pour le rattachement à l'Allemagne. En 1947, 92,1 % des votants se sont prononcés pour le rattachement à la France, ce qui bloquait totalement la situation. Or le plan Schuman a permis le déblocage car il est évident que l'Allemagne ne pouvait accepter de perdre la Sarre. On a réglé le problème de la Sarre en le fondant dans un plan global.

*
* *

Pierre Chaunu : Deux mots me paraissent essentiels pour caractériser Robert Schuman. Il était un Mosellan et il était un chrétien.

*
* *

Bernard d'Espagnat : Sur la base de la vision réaliste que Robert Schuman avait de l'Europe, j'aimerais rappeler qu'il s'est passé quelque chose d'important du côté des scientifiques à la fin des années 40 et au début des années 50. Les scientifiques européens se sont tout de suite préoccupés de combler la fracture qui s'était créée entre les scientifiques allemands et ceux qui œuvraient pour les alliés. Selon une démarche comparable à celle de Robert Schuman, les scientifiques ont estimé qu'il convenait de faire du concret et de travailler ensemble. C'est ainsi que l'ensemble des pays européens ont créé le CERN, Centre Européen de Recherche Nucléaire, qui fait en réalité de la recherche de physique pure. Et c'est dans le même esprit que l'EURATOM a également été créé.

*
* *

Michel Crozier : Vous avez clairement opposé les portraits de Robert Schuman et de Georges Bidault. Pourriez-vous faire de même avec Robert Schuman et Jean Monnet ? Tous les deux sont des modestes, mais il s'agit de modesties très différentes. Jean Monnet s'effaçait derrière son idée. C'était un obsessif et seul comptait le résultat de sa vision, conceptuelle et empirique à la fois. Schuman, de son côté, savait allier une vision idéaliste à la pratique.

*
* *

Réponses :

A Edouard Bonnefous : Je n'ai rien à ajouter à ce que vous avez dit. Je me contenterai de citer une formule que vous m'avez donnée au cours de l'un de nos entretiens. C'était à-propos des

problèmes de Robert Schuman devant le Parlement. Vous avez dit : « Un parlementaire doit savoir parler, or lui ne savait pas parler. »

A Alain Plantey : J'ajouterai quelques exemples au sujet de la modestie de Robert Schuman. Il raconte que l'une des choses qui l'ont le plus frappé lorsqu'il est devenu ministre, c'est l'ivresse de ses collègues à la vue des motards qui précédaient leur voiture. Lui préférait se déplacer à pied. Pour qu'il puisse se rendre confortablement à Scy-Chazelles, la SNCF avait mis à sa disposition un compartiment spécial ; il ne l'a pas utilisé, préférant voyager comme tout le monde. Autre anecdote : à la fin de sa vie, il a reçu de très nombreuses décorations, mais au lieu de les porter, il les mettait dans une boîte qu'il laissait dans sa cave.

A Jean-Claude Casanova : Vous m'avez appris que Robert Schuman a fait quasiment fonction d'aumônier auprès des étudiants de la Conférence Olivain. Cela ne m'étonne pas car il avait une très grande culture. Il était très familier des théologiens et des écrits spirituels, mais aussi, pour la période contemporaine, de Bergson, de Maritain et de plusieurs autres philosophes.

En ce qui concerne la Haute Autorité à laquelle vous avait fait allusion, je voudrais simplement citer les titres des quatre chapitres de la deuxième partie du traité de la CECA, intitulé *Les institutions de la Communauté* : 1°) *De la Haute Autorité* ; 2°) *De l'Assemblée* ; 3°) *Du Conseil* ; 4°) *De la Cour*.

Je confirme ce que vous avez dit au sujet de Michel Debré et de Pierre Mendès-France, mais je tiens à souligner que cela n'est pas propre à ces deux hommes. Ainsi Jean Marcel Jeanneney, qui fut ministre de l'industrie du général De Gaulle à la fin des années 50, disait que tous les fonctionnaires français qu'il avait interrogés sur la réforme monétaire proposée à la fin de 1958, à l'exception d'un seul, soutenaient que le Marché Commun était une folie. Personnellement, alors que j'étais Secrétaire général du deuxième comité Rueff-Armand sur les obstacles à l'expansion économique, j'ai vu défiler tous les secteurs de l'économie française et, à une seule exception près, tout le monde a soutenu que la France ne pouvait pas survivre sans protectionnisme. L'exception à laquelle je fais allusion, est celle de Marcel Demonque, président de Lafarge, qui, lui, était favorable au Marché Commun.

À propos d'Aristide Briand, il y a une phrase dans la déclaration du 9 mai 1950 qui dit que « la France, depuis 20 ans, a été favorable aux progrès de l'union européenne. » Monnet se référait donc à Briand. Mais Briand était le type même de celui qui, se laissant emporter par un élan romantique, veut aller trop vite, ce à quoi Schuman s'est opposé.

A Alain Besançon : Adenauer, Schuman et Gasperi sont trois frontaliers, trois catholiques, qui ont reçu le même enseignement social de l'Eglise et tous les trois ont fait leurs études en Allemagne. Le Centrum a été tout à fait important pour la formation intellectuelle de Robert Schuman qui, avant d'adhérer au MRP, était membre de l'Union Républicaine Lorraine, proche du Centrum allemand. À l'inverse, Schuman n'a jamais appartenu au Sillon ; il n'a jamais appartenu à l'aile gauche des chrétiens-démocrates, même si par ailleurs il se caractérisait par un souci social très marqué. J'en donnerai deux exemples : plusieurs Jocistes considéraient Schuman comme quelqu'un parfaitement digne de leur confiance ; d'autre part, la CECA était regardée à juste titre comme l'institution la plus sociale de toutes les institutions européennes. En un mot, Robert Schuman était un social-libéral.

À propos du caractère frontalier de Schuman et de l'importance que cela représentait pour lui, permettez-moi de vous lire quelques lignes d'un texte de lui : « Les dures leçons de l'histoire ont appris à l'homme de la frontière que je suis à se méfier des improvisations hâtives, des projets trop ambitieux. Mais elles m'ont appris également que, lorsqu'un jugement objectif, mûrement réfléchi, basé sur la réalité des faits et de l'intérêt supérieur des hommes, nous conduit à des initiatives

nouvelles, voire révolutionnaires, il importe – même si elles heurtent les coutumes établies, les antagonismes séculaires et les routines anciennes – de nous y tenir fermement et de persévérer. »

A Bertrand Collomb : Robert Schuman, tout comme Jean Monnet, était un social-libéral pragmatique, c'est-à-dire qu'il était un homme d'économie de marché. Monnet avait appris l'économie de marché aux États-Unis et Schuman la *Sozialmarktwirtschaft* dans les universités allemandes. La pensée commune à Monnet et à Schuman était que la bonne économie est une économie de marché avec néanmoins des moyens publics permettant de mener des actions sociales de compensation des excès ou des insuffisances du marché. Cela étant, la France se trouvait dans une situation de pénurie et dans une telle situation, l'État doit être dirigiste, il doit répartir et donner avec circonspection les autorisations d'acheter et de vendre.

A Bernard d'Espagnat : Je suis très sensible à votre intervention. En effet, dans la construction européenne, les pères de l'Europe ont très rapidement pensé que l'Europe devait avoir une action en matière scientifique et technologique. Sous cet angle, on peut reprendre, à côté de l'exemple du CERN, celui de l'EURATOM, qui incarnait une idée lumineuse, à savoir que l'Europe n'ayant pas de pétrole, mais des idées, il lui fallait se lancer dans l'énergie nucléaire. Le mouvement lancé par les scientifiques européens dans les années 50 est toujours d'une actualité brûlante. Si l'on veut en effet éviter la provincialisation de la recherche universitaire européenne et une fuite vers Harvard ou d'autres grandes universités américaines, il est absolument nécessaire que les savants européens unissent leurs forces.

A Michel Crozier : Monnet et Schuman : deux grands modestes ? Je ferais quand même quelques nuances. La modestie de Schuman est incontestable et porte sur la totalité de ses comportements. Monnet était certes un homme fondamentalement animé par l'intérêt général, il n'était pas un homme travaillant pour son compte, mais il n'avait pas la modestie de Schuman. Il entendait être reconnu et ne manquait pas de jouer un jeu de personnalité assez forte. Les deux étaient des idéalistes pratiques, mais la culture de Monnet était en partie d'inspiration anglo-saxonne alors que celle de Schuman était plutôt marquée par l'Allemagne.

Il est rare en histoire de voir deux personnalités aussi éminentes travaillant à un même projet et qui, au lieu de développer sur ce même projet leur rivalité, ont développé leur complémentarité dans un esprit d'altruisme réciproque.